



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des sports

LIGUE RHÔNE-ALPES

AIN 01 – ARDÈCHE 07- DROME 26 - ISERE 38-LOIRE 42 – RHÔNE 69 – SAVOIE 73 – HAUTE-SAVOIE 74

Siège social : 16 Place Jean-Jacques Rousseau – BP 174 – 38340 Bourgoin-Jallieu Cedex



COMMISSION TECHNIQUE LIGUE RHÔNE-ALPES

Le Championnat Régional par équipes de Club.

Article I- Compétition :

- Il est créé une compétition Régionale qui se déroule par équipes composées de joueurs du même club, par poules, sous forme de championnat régulier avec application du règlement de jeu officiel de la FIPJP. Elle est gérée par la LIGUE RHÔNE-ALPES de la FFPJP auprès de laquelle les Comités doivent inscrire leur(s) équipe(s) avant une date limite fixée par cette dernière.
- Le montant de l'engagement pour toute formation appelée à évoluer au niveau Régional est fixé à 50 € par équipe et par an.
- Ce Championnat comprendra 1 seule Division Régionale formée de 2 poules de **5 équipes**. Les poules seront établies par tirage au sort intégral réalisé chaque année, lors du Congrès de la Ligue Rhône-Alpes.
- Pour la 1^{ère} année, chaque Comité de la Ligue R.A. devra être en mesure de fournir 1 équipe. Les équipes manquantes pour compléter les poules seront sélectionnées lors du bureau régional parmi les 8 équipes présentes au championnat des clubs 2008 à VILLEFRANCHE.
- La première année, deux équipes d'un même Comité pourront évoluer dans une même poule.
- **Les poules étant de 5 clubs** ; le club qui reçoit ne joue pas.

Article II- Les dates retenues :

- Les Journées du Championnat Régional :
 - 1^{ère} journée : Le samedi suivant les championnats de Ligue de Pentecôte :
 - 2^{ème} journée : Le 1^{er} samedi de juillet.
 - 3^{ème} journée : Le 1^{er} Samedi de septembre.
 - 4^{ème} journée : Le 3^{ème} Samedi de Septembre.
 - 5^{ème} journée : Le 3^{ème} Samedi d'octobre.
 - Finale : le samedi suivant le 11 novembre.

■ Pour 2009 :

- 1^{ère} journée le samedi 6 juin.2009
- 2^{ème} journée le samedi 4 juillet.2009
- 3^{ème} journée, le samedi 5 septembre 2009
- 4^{ème} journée, le samedi 19 septembre 2009
- 5^{ème} journée, le samedi 17 octobre 2009
- Finale le samedi 14 novembre 2009.

Article III- Montées et Descentes :

Avec la mise en place prévue dès 2010 d'une telle compétition au niveau National, celles-ci seront fonction de la demande Fédérale.

a) -En considérant que notre Ligue sera tenue de fournir 2 équipes au niveau National.

Montées : Le vainqueur de chacune des deux Poules accédera au niveau National . Une journée finale opposant néanmoins ces deux formations afin de décerner le titre de Champion régional de l'année.

Descentes : le Club classé en dernière position de chacune des deux poules se verra rétrogradé en catégorie Départementale.

Accession départemental en Régional : Une journée sera consacrée à la qualification de 4 des 8 champions Départementaux ;

Les rencontres directes opposant (style ¼ de finale) un club à un autre club seront définies par tirage au sort par le Comité de pilotage de la compétition en début de saison, et se dérouleront sur les terrains du club premier nommé.

Les 4 vainqueurs accéderont pour l'année suivante à la Division Régionale. Afin d'éviter tout Match nul lors de ces rencontres directes, l'attribution des points sera différente de la phase du Championnat des Clubs ; à savoir : Victoire en Tête à Tête = 2 points – victoire en Doublette = 3 points et victoire en Triplette = 5 points (soit un total de 31 points à distribuer).

b) En considérant qu'une seule équipe de notre division Régionale est appelée à disputer le Championnat National.

Montée : Le club qui obtiendra le titre de Champion Régional à l'issue de la Finale (voir ci-dessus), obtiendra le droit de monter en catégorie supérieure.

Descentes : Les deux équipes qui termineront à la 5^{ème} place de chacune des deux poules descendront en catégorie Départementale et seront accompagnées de l'équipe qui finira cette même compétition en 4^{ème} position de sa poule, mais avec le plus mauvais classement ; (nombre de points au classement) en cas d'égalité, interviendra alors, a) : Le goal average général .

b) : Le nombre total de parties gagnées sur toute la saison.

Accession Départemental en Régional : Même procédé que dans l'autre cas de figure.

Article IV- La Finale Régionale :

- Elle opposera chaque année, le vainqueur de chacune des deux poules de la Division Régionale
- Cette Finale se déroulera chaque année à une même date : **Samedi suivant le 11 novembre** sur le terrain du Comité du club ayant terminé la phase du championnat en première position de sa poule avec le meilleur total de points. En cas d'égalité, les critères retenus seront ceux figurant sur le règlement Fédéral. (goal average Général, voir nombre de parties gagnées sur l'ensemble des 5 journées du Championnat).
- Le Comité du club qualifié pour l'organisation de cette Finale devra être en mesure de mettre à disposition, un boulodrome couvert d'un minimum de 6 jeux.
- Cette finale sera arbitrée par un arbitre de Ligue désigné chaque année par la Commission de Ligue des arbitres.

La ligue aura en charge : Les frais de cet arbitre de Ligue ainsi que les frais de délégation d'un représentant du Comité Directeur à cette Finale.

- Ce championnat se déroule selon un calendrier arrêté par le Comité Directeur de la Ligue Rhône-Alpes sous la responsabilité de laquelle il se déroule.

Article V- Financement :

- **Récompenses** : Il conviendra de dégager un budget récompenses Ligue d'un montant de 350 € + frais d'achat de Coupes au vainqueur et Finaliste.

- **Les frais de transport** des équipes se déplaçant seront à la charge de la Ligue Rhône-Alpes et ce, pour 2 véhicules par équipe au tarif fixé par VIAMICHELIN du siège du Comité d'appartenance de l'équipe au siège du Comité du recevant..

Itinéraire choisi : Viamichelin.com (parcours conseillé)

Ces frais de transport seront regroupés par équipe et versés par le trésorier général de la Ligue Rhône-Alpes au Comité Départemental d'appartenance de l'équipe en fin de saison.

- **Liste des points retenus** :

CD01 –Bourg en Bresse ; CD 07 – Le Teil ;CD26 - Valence ; CD38 –Grenoble ; CD42 - St. Etienne ; CD69 – Lyon ; CD73 – Chambéry ; CD74 – La Roche sur Foron.

- Tableau récapitulatif d'un prévisionnel des frais en annexe du présent document.

- **Repas des équipes** ; Les frais de repas des équipes resteront à la charge des clubs voire des Comités si entente.

Article VI : Arbitrage :

- Les frais d'arbitrage par un arbitre Départemental seront à la charge du Comité Départemental concerné suivant le barème appliqué par celui-ci.

Article VII : Divers compétition :

■ **Les jeux** : Il n'est pas fait obligation au club organisateur de procéder au traçage des jeux. Si le nombre de jeux est insuffisant pour disputer une rencontre (moins de 12 jeux), l'ordre des parties peut être modifié par tirage au sort pour chaque rencontre.

■ **Les équipes** :

- Les équipes devront être homogènes Club.

- La composition des équipes est ouverte aux catégories juniors, féminines et seniors sans aucune obligation. En revanche une équipe ne peut comprendre qu'un seul muté d'un autre Comité

- Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine pouvant être joueur.

- Les joueuses et joueurs participant aux différentes rencontres de ce championnat doivent être **habillés avec au moins un haut identique.**

- Les équipes appelées à participer au championnat Régional des clubs seront obligatoirement issues d'un championnat départemental des Clubs. Elles seront constituées de 6 joueurs licenciés à la FFPJP mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque rencontre peuvent comporter 6 à 8 joueurs. Les remplacements éventuels en cours de match ne peuvent intervenir qu'entre deux parties.

- Les membres des équipes peuvent être différents pour chaque rencontre. Toutefois un joueur ayant été inscrit sur une feuille de match dans une équipe, ne peut plus jouer avec une autre équipe au cours de la saison .

- En cas d'infraction à cette règle, l'équipe fautive sera considérée comme ayant perdu la rencontre par pénalité. Le score sera calculé selon la même règle que le forfait

■ **Horaire des matchs** : début des parties fixé à 15 heures.

■ **Le déroulement d'une rencontre** :

- Le club organisateur est celui qui reçoit lors d'une journée de championnat. Il est responsable du contrôle des licences, de l'arbitrage, de la constitution du jury, de l'organisation générale de la compétition, de l'expédition des feuilles de matches au responsable du Comité de Pilotage de la compétition dans les 48 heures et des rapports d'incidents éventuels.

- L'organisateur est chargé de constituer un Jury composé des capitaines de chaque équipe participant à la rencontre et de l'arbitre. Ce Jury règlera tout problème et litige survenant pendant le déroulement de la rencontre.

- Avant le début de la rencontre les délégués des équipes doivent déposer à la table de marque, leur licence et celles de leurs joueurs tamponnées et signées par un Médecin reconnaissant la non contre indication de la pratique de la pétanque.

- La composition des doublettes et des triplettes est effectuée librement par le capitaine d'équipe avant chaque phase de la rencontre et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort réalisé.

- Chaque rencontre comprend 6 parties en Tête-à-tête, 3 parties en doublettes, 2 en triplettes qui rapportent respectivement 2, 4, et 6 points au club. Un total des points est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match.

- Il est alors attribué à chaque équipe de club 3 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 1 point pour une défaite et 0 point pour un forfait.

En cas de non-respect du présent règlement, l'équipe fautive sera déclarée perdante pour la journée et sera soumise à d'éventuelles sanctions administratives et sportives.

■ **Feuilles de match** : Les feuilles de match seront établies par la personne chargée de collecter les résultats et devront être envoyées aux clubs recevant 15 jours minimum avant la date prévue du déroulement de la journée du championnat. Elles seront retournées impérativement dans les 48 heures suivant la rencontre à l'adresse figurant en bas de celles-ci

■ **Enregistrement des résultats** : Un Comité de pilotage aura en charge la concentration des résultats à l'issue de chacune des journées de championnat et l'établissement des classements ainsi que si possible, la rédaction d'un article sur le sujet à proposer à la presse pour parution.

Article VIII : Le Forfait :

■ Tout forfait sera sanctionné, en plus des sanctions prévues à l'article 4 du règlement Fédéral sur le championnat des Clubs ; d'une amende de 100 €.euros majorée du montant des frais de déplacement de son adversaire du jour en cas de déplacement sur le lieu de la compétition de celui-ci.

Ces frais seront calculés sur la base viamichelin (parcours conseillé).

Au bout de deux forfaits, l'équipe sera exclue du championnat pour l'année en cours et terminera dernière de sa poule. Les résultats des équipes qui ont lui ont été opposées avant le forfait restent acquis. Les équipes qui doivent rencontrer l'équipe forfait enregistrent une victoire par forfait (3 points, score de 28-8 et 11 parties gagnées).

TOUT POINT NON PRÉVU PAR CE REGLEMENT SERA EXAMINÉ PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le présent règlement établi par la Commission technique en accord avec la Commission des finances le 19 juillet 2008 a été approuvé par le Comité Directeur de la Ligue Rhône-Alpes réuni le 13 septembre 2008 et s'applique au Championnat Régional par équipes des Clubs à dater du 1^{er} janvier 2009 .

Le Président de la Commission Technique
Monsieur David CHENAL

Le Président de La LIGUE RHÔNE-ALPES
Monsieur Michel DESBOIS

ANNEXE

Frais en Euros donnés par viamichelin Aller/ Retour(carburant + autoroute) sur Parcours conseillés.
Pour 2 véhicules par équipe

	CD01	CD07	CD26	CD38	CD42	CD69	CD73	CD74
CD01		142,04 €	112,36 €	124,24 €	72,16 €	58,76 €	51,40 €	100,60 €
CD07	142,04 €		28,40 €	92,72 €	104,52 €	95,24 €	136,84 €	113,08 €
CD26	112,36 €	28,40 €		67,48 €	74,12	64,84 €	111,60 €	87,84 €
CD38	124,24 €	92,72 €	67,48 €		96,36 €	78,84 €	43,44 €	70,04 €
CD42	72,16 €	104,52 €	74,12 €	96,36 €		24,88 €	98,84 €	82,68 €
CD69	58,76 €	95,24 €	64,84 €	78,84 €	24,88 €		79,72 €	126,84 €
CD73	51,40 €	136,84 €	111,60 €	43,44 €	98,84 €	79,72 €		28,60 €
CD74	100,60 €	113,08 €	87,84 €	70,04 €	82,68 €	126,84 €	28,60 €	

Ces quelques chiffres sont donnés à titre indicatif pour deux véhicules par équipe et sont susceptibles de subir certaines modifications en fonction des données de(viamichelin.fr).Ils seront recalculés au 1er Juin 2009